

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 avril 2026 à 18 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Michelle Boutin, Stéphanie Cloutier, Lucie Gaudreau et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture et Myko Lamontagne.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Cinq (5) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 2 mars 2026

4. Finance

4.1 Avis de motion - Règlement 2026-575 décrétant une dépense et un emprunt de 3 903 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré des terrains nécessaires à la municipalisation des rues des Muguets, des Camélias et des Anthuriums, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution de travaux de réfection sur ces rues

4.2 Dépôt de projet - Règlement 2026-575 décrétant une dépense et un emprunt de 3 903 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré des terrains nécessaires à la municipalisation des rues des Muguets, des Camélias et des Anthuriums, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution de travaux de réfection sur ces rues

4.3

5. Voirie

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

5.3 Octroi de contrat – Entretien et réparations routes

5.4 Octroi de contrat – Fourniture de pierre concassée MG 20b et autres dimensions

5.5 Octroi de contrat – Abat poussière

5.6 Préparation des plans et devis d'appel d'offres – Travaux de voirie, de drainage et de pavage secteur Sunent Phase II – Mandat à donner aux ingénieurs

5.7 Octroi de contrat – Relevé topographique - Travaux de voirie, de drainage et de pavage secteur Sunent Phase II

5.8 Octroi de contrat – Étude géotechnique et caractérisation environnementale phase I et II - Travaux de voirie, de drainage et de pavage secteur Sunent Phase II

5.9 Octroi du contrat – chemin des Sommets, travaux de voirie et de pavage

5.10 Octroi de contrat – Rechargement des chemins Archambault, des Sommets, Waban Aki Sud et Waban Aki Nord

5.11 Octroi de contrat – Tonte de pelouses 2026 et 2027

5.12 Octroi de contrat – Fauchage

5.13 Octroi de contrat – Débroussaillage

5.14 Achat de plantes pour les bacs et plates-bandes

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 5.15 Préposé saisonnier à l'entretien des infrastructures municipales –
Renouvellement de contrat

6. Sécurité publique

- 6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
7.2 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation –
Prolongation de délai – Concordance au schéma d'aménagement

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en
environnement
8.3 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs
municipaux
8.4 Appui à la demande d'autorisation à la Commission de protection
du territoire agricole du Québec – Agrandissement du lieu
d'enfouissement technique
8.5 Contrat regroupé de services avec General Tech
8.6 Demande de financement – Action Lac Magog

9. Loisirs / Culture

- 9.1 Contrat location scène, son et éclairage pour le 125^e anniversaire
9.2 Contrat location chapiteaux pour le 125^e anniversaire
9.3 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement d'adhésion 2026
9.4 Politique culturelle de la municipalité de Sainte-Catherine-de-
Hatley
9.5 Programmation 2026 du Comité culturel et approbation du budget
demandé
9.6 Octroi contrat – Étude de mise à niveau de la patinoire extérieure
9.7 Location toilette chimique à la Place St-Jean Baptiste

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
10.2 Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog – Appui financier
10.3 Tour Cycliste des Policiers de Laval – Demande d'autorisation de
passage
10.4 Affectation des dépenses de l'élection 2025 au fonds réservé
élection
10.5 Grand Tour de Vélo Québec – Demande d'autorisation de passage
10.6 Demande d'amendement au projet de loi n° 22 afin d'abroger
l'article 245.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-04-65

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 avril tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 2 mars 2026

2026-04-66

Il est proposé par : Huguette Larosse

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Avis de motion - Règlement 2026-575 décrétant une dépense et un emprunt de 3 903 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré des terrains nécessaires à la municipalisation des rues des Muguets, des Camélias et des Anthuriums, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution de travaux de réfection sur ces rues

2026-04-67

Avis de motion est par les présentes donné par Jean Couture qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2026-575 décrétant une dépense et un emprunt de 3 903 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré des terrains nécessaires à la municipalisation des rues des Muguets, des Camélias et des Anthuriums, des lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution de travaux de réfection sur ces rues;

Ce règlement vise des travaux de voirie et de pavage sur les rues des Muguets, des Camélias, des Anthuriums, des lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution de travaux de réfection sur ces rues et décrète un emprunt de 3 903 000 \$ pour une période de vingt (25) ans pour en acquitter les coûts, dont le remboursement de 40% de l'emprunt est assuré par les propriétaires à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe B du règlement et le remboursement de 60% de l'emprunt par les revenus généraux de la municipalité.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le règlement.

Le maire s'est retiré de l'atelier de travail et a quitté la salle lors des discussions.

Le maire déclare son intérêt et demande à la mairesse suppléante de présider la séance pour ce point.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

4.2 Dépôt de projet - Règlement 2026-575 décrétant une dépense et un emprunt de 3 903 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré des terrains nécessaires à la municipalisation des rues des Muguets, des Camélias et des Anthuriums, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution de travaux de réfection sur ces rues

Considérant que Jean Couture a donné un avis de motion que le règlement portant le n° 2026-575 serait présenté pour adoption;

Considérant qu'un projet de règlement doit accompagner un avis de motion conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

Considérant que le maire s'est retiré de l'atelier de travail et a quitté la salle lors des discussions.

Le maire déclare son intérêt et demande à la mairesse suppléante de présider la séance pour ce point et s'abstient de voter.

2026-04-68

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

Que le conseil dépose le projet de règlement n° 2026-575 décrétant une dépense et un emprunt de 3 903 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré des terrains nécessaires à la municipalisation des rues des Muguets, des Camélias et des Anthuriums, des lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution de travaux de réfection sur ces rues. Ce règlement vise des travaux de voirie et de pavage sur les rues des Muguets, des Camélias, des Anthuriums, des lilas, des Jonquilles et des Tulipes et l'exécution de travaux de réfection sur ces rues et décrète un emprunt de 3 903 000 \$ pour une période de vingt (25) ans pour en acquitter les coûts, dont le remboursement de 40% de l'emprunt est assuré par les propriétaires à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe B du règlement et le remboursement de 60% de l'emprunt par les revenus généraux de la municipalité.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le règlement.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de mars est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de mars est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.3 Octroi de contrat – Entretien et réparations routes

Considérant que le contremaître des travaux publics doit retenir les services d'entrepreneur pour la location d'équipement pour effectuer des réparations au printemps et durant l'été sur nos routes, principalement ceux en gravier;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que des demandes de prix ont été demandées pour la location à taux horaire de pelle hydraulique, de camion 12 roues et de niveleuse;

2026-04-69

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Que le conseil accepte les prix soumis pour la location à taux horaire pour les équipements nécessaires pour effectuer des réparations au printemps et durant l'été sur nos routes, par Transport C. Racicot, Constructions Vincent Laverdure inc. et Excavation A, Barette inc., selon leur disponibilité et les types de travaux à exécuter.

Que ces dépenses soient affectées aux postes budgétaire no 02-320-00-513, 02-320-00-514 et 02-320-00-520.

ADOPTÉE

5.4 Octroi de contrat – Fourniture de pierre concassée MG 20b et autres dimensions

Considérant les propositions obtenues des carrières présentes dans la municipalité pour la fourniture de pierre concassée de calibre MG 20b et autres dimensions pour effectuer des réparations au printemps et durant l'été sur nos routes en 2026;

2026-04-70

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat principal à *F. Racicot Excavation*, au prix de 14,95\$/tonne métrique taxes en sus, pour la fourniture de pierre concassée de calibre MG 20b et autres dimensions selon la liste de prix fournies et leur disponibilité, pour effectuer des réparations au printemps et durant l'été sur nos routes en 2026.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 23-040-00-004.

ADOPTÉE

5.5 Octroi de contrat – Abat poussière

Considérant les propositions obtenues d'entreprises spécialisées pour la fourniture, la livraison et l'épandage de ± 90 000 litres d'abat-poussière, chlorure de calcium 35%, sur les routes en gravier de la municipalité pour 2026;

2026-04-71

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat à *Mon paysagement.com*. pour la fourniture, la livraison et l'épandage de ± 90 000 litres d'abat-poussière, chlorure de calcium 35%, au prix de 0,415\$ du litre pour 2026, plus les taxes applicables.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-320-00-635.

ADOPTÉE

5.6 Préparation des plans et devis d'appel d'offres – Travaux de voirie, de drainage et de pavage secteur Sunent Phase II – Mandat à donner aux ingénieurs

Considérant la décision prise par la municipalité d'aller de l'avant avec les travaux de voirie, de drainage et de pavage du secteur Sunent Phase II. Soit les rues de Muguets, des Anthuriums, des Camélias, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant la proposition de la firme de génie-conseil EXP en date du 5 mars 2026, laquelle indique les conditions s'appliquant pour la réalisation de l'étape II de la proposition – Plans et devis pour appel d'offres;

Considérant que le maire s'est retiré de l'atelier de travail et a quitté la salle lors des discussions.

Le maire déclare son intérêt et demande à la mairesse suppléante de présider la séance pour ce point et s'abstient de voter.

2026-04-72

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'accorder à la firme EXP, le mandat de réaliser les plans et devis pour appel d'offres pour la réalisation des travaux de voirie, de drainage et de pavage, le tout en accord avec les termes de la proposition de la firme en date du 5 mars 2026, c'est-à-dire sur une base horaire avec un montant maximum de 32 800 \$;

Que cette dépense soit affectée au poste 23-040-00-000 du budget 2026 de la municipalité.

ADOPTÉE

5.7 Octroi de contrat – Relevé topographique - Travaux de voirie, de drainage et de pavage secteur Sunent Phase II

Considérant la décision prise par la municipalité d'aller de l'avant avec les travaux de voirie, de drainage et de pavage du secteur Sunent Phase II. Soit les rues de Muguets, des Anthuriums, des Camélias, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes;

Considérant qu'une demande de prix a été faite auprès de 3 entreprises et après analyse, la proposition de la firme Geni-Techen date du 24 mars 2026 est la plus base au prix budgétaire de 18 900 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que le maire s'est retiré de l'atelier de travail et a quitté la salle lors des discussions.

Le maire déclare son intérêt et demande à la mairesse suppléante de présider la séance pour ce point et s'abstient de voter.

2026-04-73

Il est proposé par : Michelle Boutin

Et résolu

D'accorder à la firme Geni-Tech le mandat de réaliser le relevé topographique pour la réalisation des travaux de voirie, de drainage et de pavage secteur Sunent Phase II, le tout en accord avec les termes de la proposition de la firme en date du 24 mars 2026, sur une base horaire de 135 \$/h pour un montant budgétaire de 18 900 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit affectée au poste 23-040-00-000 du budget 2026 de la municipalité.

ADOPTÉE

5.8 Octroi de contrat – Étude géotechnique et caractérisation environnementale phase I et II - Travaux de voirie, de drainage et de pavage secteur Sunent Phase II

Considérant la décision prise par la municipalité d'aller de l'avant avec les travaux de voirie, de drainage et de pavage du secteur Sunent Phase II. Soit les rues de Muguets, des Anthuriums, des Camélias, des Lilas, des Jonquilles et des Tulipes;

Considérant qu'une demande de prix a été faite auprès de 3 entreprises et après analyse, la proposition de la firme Artelia en date du 26 mars 2026 est la plus base au prix de 46 924,50 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que le maire s'est retiré de l'atelier de travail et a quitté la salle lors des discussions.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Le maire déclare son intérêt et demande à la mairesse suppléante de présider la séance pour ce point et s'abstient de voter.

2026-04-74

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

D'accorder à la firme Artelia, le mandat de réaliser l'étude géotechnique et caractérisation environnementale phase I et II pour la réalisation des travaux de voirie, de drainage et de pavage secteur Sunent Phase II, le tout en accord avec les termes de la proposition de la firme en date du 26 mars 2026 au montant de 46 924,50 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit affectée au poste 23-040-00-000 du budget 2026 de la municipalité.

ADOPTÉE

5.9 Octroi du contrat – chemin des Sommets, travaux de voirie et de pavage

Considérant l'appel d'offres public lancé sur SEAO le 26 février 2026 visant la réalisation de travaux de voirie et de pavage sur 170 m du chemin des Sommets;

Considérant que 5 soumissions conformes ont été déposées le 26 mars 2026 au bureau de la municipalité et que le comité de sélection après analyse, en fait la recommandation auprès des membres du conseil;

2026-04-75

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

Que le contrat pour la réalisation de travaux de voirie et de pavage sur 170 m du chemin des Sommets soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Maska inc. au prix de 128 812,32 \$ taxes incluses et ce, en respect du devis d'appel d'offres de la municipalité et de l'offre de services reçue le 26 mars 2026.

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents en lien avec l'octroi du présent contrat et qu'il soit également autorisé à procéder à un contrat sur invitations avec un laboratoire agréé pour l'analyse de sols avant et pendant les travaux.

Que soit utilisé pour le financement de ce projet, le montant de redevances de carrière et sablière;

Que la somme nécessaire au mandat soit appropriée au poste budgétaire 23-040-00-004 et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

5.10 Octroi de contrat – Rechargement des chemins Archambault, des Sommets, Waban Aki Sud et Waban Aki Nord

Considérant que le directeur général est allé en appel d'offres public pour le rechargement des chemins Archambault, des Sommets, Waban Aki Sud et Waban Aki Nord en mars dernier, le tout conformément au mandat donné par le conseil municipal en mars dernier (résolution no 2026-03-44);

Considérant que le directeur général, accompagné de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 25 mars dernier et que celles-ci se détaillent comme suit :

ENTREPRENEUR	Prix à la tonne
Couillard Construction Limitée	20.60 \$
Groupe Colas Québec inc.	26.80 \$
Groupe Lapalme inc.	22.94 \$
Excavation Gagnon & Frère inc.	27.00 \$
N. Jeanson Excavation inc.	26.50 \$
Transport Marcel Morin inc.	22.29 \$
9288-1820 Québec inc.	22.83 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

2026-04-76

Considérant que la soumission la plus basse est conforme au devis;

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le contrat pour le rechargement des chemins Archambault, des Sommets, Waban Aki Sud et Waban Aki Nord soit confié à Couillard Construction Ltée, au prix de 20,60\$/tonne métrique taxes en sus, le tout pour une somme approximative de 82 400 \$ taxes en sus;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents en lien avec l'octroi du présent contrat et qu'il soit également autorisé à procéder à un contrat sur invitations avec un laboratoire agréé pour l'analyse du rechargement granulaire avant et pendant les travaux.

Que la dépense soit appropriée à même les revenus des Carrières/sablières.

ADOPTÉE

5.11 Octroi de contrat – Tonte de pelouses 2026 et 2027

Considérant les propositions obtenues d'entreprises spécialisées pour la tonte des pelouses pour 2026 et 2027;

2026-04-77

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat à *Les services Racicot* pour la tonte des pelouses de certains terrains municipaux au coût 6750 \$ pour 2026 et de 7150 \$ pour 2027, plus les taxes applicables.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-701-50-520.

ADOPTÉE

5.12 Octroi de contrat – Fauchage

Considérant les propositions obtenues d'entreprises spécialisées en travaux de fauchage des bordures de chemins;

2026-04-78

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le contrat pour le fauchage des bordures des chemins de la municipalité soit confié à *Les Entretien M et S Létourneau Inc.* pour le fauchage à taux horaire pour un montant budgétaire de 6 000\$ plus les taxes applicables pour 2026.

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire no 02-320-01-513.

ADOPTÉE

5.13 Octroi de contrat – Débroussaillage

Considérant les propositions obtenues d'entreprises spécialisées en travaux de débroussaillage;

2026-04-79

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat à *Les Débroussailleurs GSL Inc.* pour le débroussaillage à taux horaire pour un montant approximatif de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour 2026.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-320-00-627.

ADOPTÉE

5.14 Achat de plantes pour les bacs et plates-bandes

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant l'intérêt de la municipalité de se procurer des plantes auprès d'un fournisseur local;

Considérant l'évaluation fournie par les serres Sainte-Catherine pour la fourniture des plantes nécessaires pour remplir les bacs et plates-bandes de la municipalité pour la saison estivale;

Considérant que les prix soumis par Les Serres Sainte-Catherine permettent de garder le même budget que 2025,

2026-04-80

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

De confier aux Serres Sainte-Catherine le mandat de fournir les plantes devant garnir les bacs et plates-bandes de la municipalité pour la saison estivale 2026;

Qu'un budget de 1 500\$ soit prévu à cet effet et la dépense affectée au poste 02-701-50-529 du budget 2026 de la municipalité.

ADOPTÉE

5.15 Préposé saisonnier à l'entretien des infrastructures municipales – Renouvellement de contrat

Considérant les besoins de la municipalité en matière d'entretien des infrastructures municipales incluant l'entretien des parcs, les boîtes et jardinières du village et autres travaux légers demandés par la direction et la voirie;

Considérant que monsieur René Coulombe occupe ce poste depuis 2014 et qu'il a confirmé son intérêt à reprendre ces fonctions pour la saison 2026;

Considérant que les besoins de la municipalité correspondent approximativement à 20 heures de travail par semaine;

2025-04-81

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

De procéder à l'embauche de monsieur René Coulombe en respect de la grille salariale 2026 pour la période estivale, au titre de préposé saisonnier à temps partiel, une semaine de travail correspondant en moyenne à 20 heures, pour effectuer les tâches décrites ci-haut.

Que son entrée en fonction s'effectue aussitôt que la température le permettra.

ADOPTÉE

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de mars est déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de mars est déposé.

7.2 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Prolongation de délai – Concordance au schéma d'aménagement

Considérant que le Règlement numéro 11-23, édictant un nouveau schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog auquel la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley est assujettie, a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 avril 2024 et est entrée en vigueur à cette même date;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que l'article 59 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que la municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement dans un délai de deux (2) ans suivant l'entrée en vigueur de celui-ci;

Considérant que l'article 239 de ladite loi permet à une municipalité locale de demander à la ministre une prolongation de ce délai;

Considérant que la municipalité n'a pas été en mesure de compléter les démarches de concordance dans le délai prescrit, notamment en raison de la réforme complète de ses règlements d'urbanisme et du changement durant cette période de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

Considérant que la municipalité souhaite bénéficier d'un délai supplémentaire raisonnable pour adopter les modifications nécessaires à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer leur concordance au nouveau schéma d'aménagement ;

2026-04-82

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Qu'une demande de prolongation du délai soit adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), afin de reporter l'adoption des modifications nécessaires à nos règlements d'urbanisme pour les rendre conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog.

Que cette prolongation de douze (12) mois soit calculée à partir de la date d'échéance initialement prévue, soit le 11 avril 2026, et ce, conformément à l'article 58 de la Loi.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de mars est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de mars est déposé.

8.3 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux

Considérant que la Régie intermunicipale du Parc Massawippi et la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur les lacs Massawippi et Magog, et sur la rivière Magog;

Considérant que les patrouilleurs nautiques, Julianne Elias, Ann-Frédérique Boucher et Luka Martineau sont embauchés pour la saison 2026 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi sur les lacs Massawippi et Magog, et sur la rivière Magog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

Pour les lacs Massawippi et Magog, et rivière Magog

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
- Règlement sur les petits bâtiments
- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
- Règlement sur les bouées privées

Pour le lac Massawippi :

- Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

Considérant que chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités ci-dessus;

2026-04-83

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

Que les patrouilleurs nautiques, Julianne Elias, Ann-Frédérique Boucher et Luka Martineau soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2026.

Qu'une demande sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que les patrouilleurs soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.

ADOPTÉE

8.4 Appui à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Agrandissement du lieu d'enfouissement technique

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (la « **Régie** ») veut procéder à l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique (le « **LET** ») situé sur le lot 2 935 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, et se trouvant à l'intérieur de la zone agricole permanente (le « **Lot 698** »);

Considérant que la Régie est déjà propriétaire du Lot 698;

Considérant qu'une partie du Lot 698 d'une superficie approximative de 23 hectares est déjà utilisée par la Régie pour l'exploitation de son LET, et ce, conformément à la décision de la CPTAQ rendue le 5 mars 1982 au dossier numéro 046178;

Considérant que la Régie dessert 22 municipalités, dont la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

Considérant que le LET atteindra sa capacité maximale d'ici l'année 2028 s'il ne fait pas l'objet d'un agrandissement;

Considérant que la Régie a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (la « **CPTAQ** ») une demande d'autorisation visant l'agrandissement LET d'une superficie d'environ 25,5 hectares (dossier numéro 45064) (la « **Demande** »);

Considérant le *Compte rendu de la demande et orientation préliminaire* (l'« **Orientaion préliminaire** ») rendu par la CPTAQ dans le dossier numéro 45064 en date du 2 décembre 2025;

Considérant que l'Orientaion préliminaire indique que la CPTAQ considère essentiellement que la Demande doit être refusée;

Considérant qu'une rencontre avec la CPTAQ a été demandée par la Régie et que cette rencontre est prévue le 15 avril prochain;

Considérant que le LET est en opération depuis plus de 40 ans sans que cela n'ait d'impact sur les activités agricoles existantes dans le secteur et/ou sur leur développement;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la Demande vise le prolongement de la durée de vie du LET et non une intensification de ses activités, le rythme prévu d'enfouissement demeurant le même;

Considérant que sans l'agrandissement projeté du LET, les matières résiduelles devront être enfouies ailleurs et parcourir de plus longues distances, engendrant ainsi des coûts supplémentaires pour les citoyens de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

Considérant que l'agrandissement du LET est la meilleure option afin de maintenir le service de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles à un coût raisonnable;

2026-04-84

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

D'APPUYER la demande de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'obtention d'une autorisation pour l'utilisation, à des fins autres qu'agricoles, d'une partie du lot 2 935 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, soit pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook pour l'en informer.

ADOPTÉE

8.5 Contrat regroupé de services avec General Tech

Considérant que le 4 août 2025, la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté une résolution déléguant à la MRC Memphrémagog le mandat de procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau ;

Considérant que le processus d'appel d'offres s'est complété par une analyse rigoureuse et que l'entreprise General Tech a été retenue;

Considérant que les équipements et les services feront l'objet de contrats distincts selon la division suivante;

Contrat regroupé impliquant toutes les municipalités adhérentes au projet qui couvre les composantes communes du projet (logiciel de gestion, module d'enregistrement et de paiement en ligne...);

Contrat municipal qui couvre les équipements propres à chaque municipalité (bornes multiservices, barrières mécanisées, etc.).

Considérant que les coûts du contrat regroupé associés à chacun des items ci-dessous seront partagés en parts égales entre les municipalités, lesquels se détaillent comme suit :

Infonuagique au coût total de 4 320 \$ par année;

Logiciel au coût total de 3 900 \$;

Module d'enregistrement et de paiement en ligne au coût total de 2 586,93\$

Garantie prolongée de 10 ans au coût total de 2 145 \$.

Considérant que les formations pour l'utilisation du système et des logiciels prévus au contrat regroupé seront partagées en parts égales entre les municipalités riveraines à ce lac, lesquels se détaillent comme suit :

Formation pour l'utilisation du système et des logiciels du lac Magog au coût 1 080 \$.

Considérant que des frais de service transactionnels d'un montant de 0,60\$ seront prélevés directement par le fournisseur de services pour chaque transaction financière réalisée à partir du module d'enregistrement

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

et de paiement en ligne et que ces frais sont à la charge de la municipalité qui perçoit les sommes;

En conséquence,

2026-04-85

Il est proposé par : Michelle Boutin

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley accepte de conclure avec General Tech le contrat regroupé pour la mise en place des mesures de modernisation des stations de lavage et de descente de mises à l'eau.

Que le maire et/ou le directeur général soient autorisées à signer le contrat regroupé avec General Tech telles que plus haut énumérées, au coût total approximatif de 2 698,66 \$.

Que Marc Marin, directeur général, ou toute personne qu'elle désigne, soit autorisée à transmettre tout document ou à effectuer toute formalité découlant du contrat intervenu avec General Tech ou pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

8.6 Demande de financement – Action Lac Magog

Considérant la demande de financement de 7 500 \$ reçu d'Action Lac Magog, en mars 2026 pour 4 projets; soit le nettoyage du fond du lac et de la rivière Magog, l'établissement de zones et corridors de navigation, pour une campagne de lutte au phosphore et pour une campagne élargie de prélèvements, pour l'année 2026;

Considérant qu'au budget de 2026 il a été prévu 4 000\$ pour la protection des plans d'eau;

2026-04-86

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

Que le conseil approuve la demande de financement d'Action Lac Magog pour les 4 projets déposés pour un montant maximum de 4 000\$ sur présentation de factures.

Qu'il est important de rappeler que toute demande de contribution financière doit être déposée en octobre de chaque année pour être étudiée lors de la préparation du budget de la municipalité.

Que cette dépense soit affectée au poste 02-460-00-400 du budget de la municipalité.

ADOPTÉE

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Contrat location scène, son et éclairage pour le 125^e anniversaire

Considérant que le budget pour les activités du 125^e anniversaire de la municipalité en 2026 a été accepté en juillet 2025, résolution 2025-07-132;

Considérant qu'il est prévu pour la fête la location d'une scène, d'un système de son et d'un système d'éclairage le 29 août 2026 au parc Honoré-Langlois;

Considérant la proposition reçue d'Intégrale Acoustique Inc. au montant de 7 700 \$ plus les taxes applicables qui respecte le budget;

2026-04-87

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil accepte la proposition d'Intégrale Acoustique Inc. pour la location des équipements mentionnés au contrat au montant de 7 700 \$ plus les taxes applicables.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que le directeur général soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE

9.2 Contrat location chapiteaux pour le 125^e anniversaire

Considérant que le budget pour les activités du 125^e anniversaire de la municipalité en 2026 a été accepté en juillet 2025, résolution 2025-07-132;

Considérant qu'il est prévu pour la fête la location de 4 chapiteaux le 29 août 2026 au parc Honoré-Langlois;

Considérant la proposition reçue de Canevabec Inc. au montant de 6 650 \$ plus les taxes applicables qui respecte le budget;

2026-04-88

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil accepte la proposition de Canevabec Inc. pour la location des équipements mentionnés au contrat au montant de 6 650 \$ plus les taxes applicables.

Que le directeur général soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE

9.3 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement d'adhésion 2026

Considérant la proposition de renouvellement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie de l'adhésion de la municipalité à cette organisation;

Considérant que le conseil Sport Loisir de l'Estrie offre des services au niveau entre autres de la gestion et de l'entretien des parcs qui peuvent être utiles à la municipalité;

2026-04-89

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

De renouveler l'adhésion de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour 2026 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 100 \$ toutes taxes incluses, la dépense étant appropriée à même le poste budgétaire no 02-110-00-494.

ADOPTÉE

9.4 Politique culturelle de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley

Considérant qu'à la séance du 5 août 2019, le conseil a autorisé la création du Comité culturel de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley par la résolution 2019-08-171;

Considérant que par cette résolution le Comité Culturel devait mettre en œuvre la Politique culturelle 2019-2021;

Considérant qu'il a lieu de déposer une nouvelle politique culturelle en 2026;

2026-04-90

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

Que le conseil accepte la nouvelle politique culturelle, déposé par le Comité Culturel en 2026.

ADOPTÉE

9.5 Programmation 2026 du Comité culturel et approbation du budget demandé

Considérant que le comité culturel de la municipalité a déposé sa programmation pour les activités 2026;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que les montants demandés correspondent au budget disponible pour le Comité culturel;

2026-04-91

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que la Municipalité accepte la programmation déposée du Comité culturel pour l'année 2026 au montant de 8 415 \$.

ADOPTÉE

9.6 Octroi contrat – Étude de mise à niveau de la patinoire extérieure

Considérant que la surface d'asphalte de la patinoire extérieure a besoin d'être refaite ainsi que la rénovation et la mise à niveau des bandes;

Considérant l'augmentation de l'utilisation de la surface pour la pratique du tennis et du Pickleball durant la période estivale;

Considérant qu'il a lieu de procéder à une évaluation des coûts et des matériaux qui seront utilisés pour la remise à niveau de la patinoire extérieure;

2026-04-92

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme EXP pour une étude de faisabilité et des coûts pour la mise à niveau de patinoire extérieure au prix forfaitaire de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

9.7 Location toilette chimique à la Place St-Jean Baptiste

Considérant les nombreuses activités cet été à la Place du Marché dont pour le 125^e, une exposition permanente et le 7 juin la Tournée des secrets;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une toilette chimique à la Place St-Jean Baptiste étant donné l'achalandage supplémentaire que ces événements vont apporter dans les environs en plus que celle générée par les cyclistes durant la saison estivale;

2026-04-93

Il est proposé par : Myko Lamontagne

Et résolu

Que le conseil accepte l'offre de Solutions Environnementales 360 Ltée, pour la location d'une toilette chimique avec maintenance hebdomadaire du mois de juin à septembre 2026, au coût de 830 \$ plus taxes applicables incluant la livraison et le ramassage.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de mars du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog – Appui financier

2026-04-94

Il est proposé par : Michelle Boutin

Et résolu

De soutenir la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog pour un montant de deux dollars par habitant en considérant la population permanente du décret de l'année en cours produit par le gouvernement du Québec, pour une période de trois ans, soit 2026 à 2028.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10.3 Tour Cycliste des Policiers de Laval – Demande d’autorisation de passage

Considérant la demande présentée par le Tour Cycliste des Policiers de Laval aux fins d’autoriser le passage sur le territoire de la Municipalité pour leur 29^e édition;

2026-04-95

Il est proposé par : Lucie Gaudreau

Et résolu

D’autoriser le passage de cyclistes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, la journée du 26 mai prochain en après-midi au profit d’Opération Enfant Soleil.

De demander à l’organisation d’aviser les corps policiers concernés par l’événement et de transmettre un exemplaire de la présente résolution au Tour Cycliste des Policiers de Laval.

ADOPTÉE

10.4 Affectation des dépenses de l’élection 2025 au fonds réservé élection

Considérant que selon l’article 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la municipalité doit constituer un fonds et affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu’il soit suffisant, l’année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que l’élection générale 2025 a généré des dépenses de 16 665,11 \$;

2026-04-96

Il est proposé par : Stéphanie Cloutier

Et résolu

Que le conseil autorise le transfert d’un montant de 16 665,11 \$ du fonds réservé élection aux activités de fonctionnements 2025.

ADOPTÉE

10.5 Grand Tour de Vélo Québec – Demande d’autorisation de passage

Considérant la demande présentée par Vélo Québec Événements aux fins d’autoriser le passage du Grand Tour de Vélo Québec sur le territoire de la Municipalité le 1^{er} et 6 août 2026;

2026-04-97

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D’autoriser le passage de cyclistes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, les 1^{er} et 6 août 2026 dont le départ et l’arrivée sont prévus cette année à l’Exposition Agricole d’Ayer’s Cliff.

De demander à l’organisation d’aviser les corps policiers concernés par l’événement et de transmettre un exemplaire de la présente résolution à Vélo Québec Événements.

ADOPTÉE

10.6 Demande d’amendement au projet de loi n° 22 afin d’abroger l’article 245.1 de la loi sur l’aménagement et l’urbanisme

Considérant que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l’obligation de les appliquer;

Considérant que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l’Environnement, de la Lutte

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

Considérant que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

Considérant que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

Considérant que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

Considérant que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

Considérant que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

Considérant le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

Considérant que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

Considérant que l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

Considérant que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi n° 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

2026-04-98

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;

Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, au député Gilles Bélanger représentant la circonscription d'Orford à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202600205	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	795.26 \$
BELL Canada	202600208	Internet et IP fixes	209.20 \$
Biet Pascal	202600210	Réalisation 12e édition Écho Ste-Cath	1 954.58 \$
Desjardins assurances collectives	202600211	Assurances collectives mars	1 813.51 \$
F P Teleset	202600214	Achat timbres	574.88 \$
FTQ	202600217 202600219	REER	3 477.68 \$
Hydro-Québec	202600206	Éclairage public	24.69 \$
Ministère du revenu	202600215	Déductions à la source	14 331.80 \$
Liste des comptes payés (suite)			
Receveur général	202600216	Déductions à la source	5 680.77 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202600209	Traitement des déchets et du compost janvier	6 262.20 \$
RREM	202600218	Régime de retraite des élus municipaux	2 110.20 \$
Services de cartes Desjardins	202600213	Purolator	5.45 \$
Société financière Grenco Inc.	202600212	Contrat location photocopieur (paiement préautorisé)	74.73 \$
Ville de Sherbrooke	202600207	Électricité	3 396.92 \$
		*Rémunération des élus	15 268.40 \$
		*Rémunération du personnel	25 962.60 \$
Total des comptes payés			81 942.87 \$
Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
Blais Ursule	202600221	Remboursement 50% abonnement biblio réso 2025-05-101	61.00 \$
Corporation Ski & Golf Mont-Orford	202200223	Aide financière Journée initiation au ski École Dominique Savio réso 2025-11-191	2 124.74 \$
Fonds d'information	202200220	Avis de mutation février et mars	78.00 \$
Foss National	202600225	Factures essence camion	492.50 \$
Services de cartes Desjardins	202600224	439,75\$ Voirie 61,81\$ Papeterie 448,40\$ Formation dg Comment réagir lors de risques juridiques, financiers 5,29\$ Purolator 143,66\$ IT-Cloud licences microsoft 365	1 098.91 \$
Sous-total chèque			3 855.15 \$
Fournisseur	Dépôt direct	Description	Montant
ADMQ		Renouvellement licence annuelle Munys	373.67 \$
ADN Communication		Contrat licence mensuelle février	76.88 \$
Aquatech		Forfait adoucisseur et forfait entretien des équipements mars	380.52 \$
Bergeron, Julie		Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire mars	1 359.84 \$
Buropro Citation		Contrat photocopies	151.30 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.		Dossier général urbanisme, Conciliation TAQ Résolution 2024-10-168, Résolution 2025-08-148	5 211.51 \$
COMBEQ		Inscription 2e inspecteur urbanisme (réso 2026-03-50)	270.19 \$
Constructions Vincent Laverdure		Dégager la neige du fossé et réparation sur ch. du Brûlé	2 874.38 \$
CURRY, David		Remboursement km	63.69 \$
Enseignes Sherbrooke		3 Enseignes aux entrées de la mun. (réso 2026-03-61)	11 909.11 \$
Entreprise R.F. et filles		Eau en bouteille	70.00 \$
Enviro 5 Inc.		Contrat location toilette chimique février et mars	445.12 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Fournisseur (suite)	Dépôt direct	Description	Montant
F.Racicot Excavation Inc.		MG20B réparation chemin du Brûlé	519.97 \$
FQM		Honoraires professionnels analyse des conditions de travail	1 572.43 \$
Goliath		Panneau rue des Merles	64.83 \$
Guertin Luc		Remboursement km	50.00 \$
Gyroxpert		Flèche sur le camion Ford-250	1 983.32 \$
Imprimerie CRM		Cartes de visite inspecteur en urbanisme	86.23 \$
Informatique Orford		Écran pour inspecteur en urbanisme	241.43 \$
Jardin Eden		Contrat ouverture des parcs réso 2026-03-45	1 954.58 \$
L. FORTIN ARIANNE		Remb. 50% biblio et produit d'hygiène réso 2026-01-18	42.45 \$
La Capitale en Fête		Contrat loc. de jeux pour le projet 125e réso 2026-03-53	2 559.20 \$
Langlois Rock		Remboursement salle communautaire	700.00 \$
LAROSE, Huguette		Remboursement km mars	29.04 \$
Le Reflet du Lac		Publication appel d'offre travaux ch. des Sommets et rechargements	1 024.19 \$
Les Services Exp Inc.		Plan et devis travaux chemin des Sommets, demande de prix arpentage et étude géotechnique projet Sunent	6 084.49 \$
Location Langlois Inc.		Réparer scie mécanique	56.38 \$
Marc Marin		Remboursement km et cellulaire mars	131.04 \$
Matériaux Magog Orford		Batteries et asphalte hiver	198.59 \$
MATHIEU, Josyane		Remboursement km	360.00 \$
Matrec - GFL Environnement		Contrat collecte et transport des déchets et du compost février et mars	22 170.86 \$
MRC de Memphrémagog		Équilibrage avril	2 314.67 \$
Pascal Biet		Modernisation du logo et guide des normes d'utilisation	1 724.63 \$
Récupération L. Maillé 2016		Ramassage de cerf	143.72 \$
Réfrigération Morin		Réparation du moteur de ventilation sur le système d'échangeur d'air salle communautaire	1 285.42 \$
Régie de police Memphrémagog		Avril	48 650.00 \$
Régie incendie de l'Est		Service prévention incendie et versement 2 de 4 de la quote-part	108 550.61 \$
Ressourcerie des frontières		Collecte, traitement et transport des encombrants mars et avril	3 487.56 \$
S.P.A. de l'Estire		Mars	926.10 \$
Technologies Cdware Inc		Contrat de service GSP déneigeuses février	94.86 \$
Viau Ipperciel Tom		Remboursement km	37.62 \$
		Sous-total Dépôt direct	230 230.43 \$
		Grand total des comptes payables et salaires	316 028.45 \$

2026-04-99

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 19h09 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier